



Affaire suivie par :

Mme Marie-Line FERRERES / Mme Christine PEPHILY  
Tél : 04 67 61 61 39 / 68 56  
mail : [marie-line.ferrerres@herault.gouv.fr](mailto:marie-line.ferrerres@herault.gouv.fr)  
[christine.pephily@herault.gouv.fr](mailto:christine.pephily@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 21 février 2024

## **Usine d'incinération de déchets non dangereux OCTAV (ex-OCREAL) à LUNEL-VIEL**

### **COMPTE RENDU Commission de suivi de site Réunion du mardi 26 septembre 2023**

La commission de suivi de site s'est réunie sur le site de l'usine OCTAV à LUNEL-VIEL, sous la présidence de M. RAYMOND, Secrétaire Général Adjoint de la préfecture de l'Hérault.

#### **Liste des présents :**

<b>INTITULÉ</b>	<b>NOM</b>	<b>STATUT</b>	<b>PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT</b>
<b>Collège administration</b>			
Préfecture l'Hérault	Guillaume RAYMOND	Sous-préfet, secrétaire général adjoint	Présent
	Christine PEPHILY	Adjointe au chef du bureau de l'environnement	Présente
	Marie-Line FERRERES Yvane RENNELA	Bureau de l'environnement	Présentes
DREAL	Marie-Hélène BOUISSAC	Chef de l'unité départementale (UD 34)	Présente
DREAL	Christophe REYNAUD	Inspecteur ICPE - UD 34	Présent
ARS	Christine RICOUX		Présente
SDIS			Absent
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie de Lansargues	René CHALOT	Mairie de Lansargues et Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Présent
Mairie de Lunel Viel	Fabrice FENOY	Maire de Lunel Viel et Président du Syndicat Mixte entre Pic et Etang (SMEPE)	Présent
Mairie de Lunel Viel	Eric BILLET et Patrice GRANGONNET	Mairie de Lunel Viel	Excusés
Mairie de Lunel	MM. BERTHET et BENIATTOU	Mairie de Lunel	Absents

Mairie de Lunel	Pierre SOUJOL	Maire de Lunel	Excusé
Mairie de Saint Brès	MMES. LESCOMBES et MELLINAS	Mairie de Saint Brès	Absentes
Mairie de Saint Geniès des Mourgues	Laurent BASTIDE	Mairie de Saint Geniès des Mourgues	Absent
Mairie de Saint Just	Yves QUESADA	Maire de Saint Just	Absent
Mairie de Valergues	Pierre LIBES	Mairie de Valergues	Présent
Communauté de communes du Pays de Lunel (CCPL)	Martine DUBAYLE-CALBANO	Communauté de communes du Pays de Lunel	Excusée
Syndicat mixte entre Pic et Etang (SMEPE)	Antoine ROUSSEAU	Vice-Président du Syndicat mixte entre Pic et Etang	Présent

#### Collège Associations

France Nature Environnement Occitanie Méditerranée	Nature -	Michel JULIER	France Nature Environnement Occitanie - Méditerranée	Excusé
France Nature Environnement Occitanie Méditerranée	Nature -	Véronique MUNSCH	France Nature Environnement Occitanie - Méditerranée	Présente
Lunel Viel veut vivre		Adrien RIFF	Lunel Viel veut vivre	Absent
Melgueil environnement		Claudine POMAREDE-SOUCHÉ	Melgueil environnement	Présente
Agir pour Lunel Viel		Sébastien CHAZALLET	Agir pour Lunel Viel	Présent
Organisme de défense et de gestion de l'AOC Muscat de Lunel		Laurent TISNE	Organisme de défense et de gestion de l'AOC Muscat de Lunel	Présent
FDC 34		Bernard GANIBENC	FDC 34	Excusé

#### Collège exploitant

OCTAV	Matthieu LAPIE	Directeur de l'usine	Présent
OCTAV	Frédéric MARTIN	Responsable d'usine et de maintenance	Présent

#### Collège Salariés

OCTAV	Christophe BETIS	Représentant local CSE	Présent
-------	------------------	------------------------	---------

Autre

ATMO OCCITANIE	Antoine THIBERVILLE	Ingénieur	Présent
SMEPE	Kristelle FOURCADIER	Directrice du SMEPE	Présente

#### I – DECLARATIONS PREALABLES :

Le président, **M. Guillaume RAYMOND**, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de l'Hérault, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10h30.  
Il rappelle l'ordre du jour et demande si l'un des membres de l'assemblée souhaite effectuer une déclaration liminaire. En l'absence de réponse, il passe à l'ordre du jour.

## **II – COMMUNICATION SUR LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT DE LA SOCIETE OCREAL A LA SOCIETE OCTAV :**

**M. Guillaume RAYMOND** donne la parole à **M. Fabrice FENOY**, Maire de Lunel Viel et Président du Syndicat Mixte entre Pic et Etang (SMEPE) pour évoquer le changement d'exploitant.

Celui-ci rappelle que ce site fait l'objet d'une délégation de service public. Jusqu'alors, le délégataire était la société Suez et plus précisément sa filiale OCREAL. Le contrat de délégation étant arrivé à échéance, un appel d'offres a été lancé. C'est la société Suez qui a été choisie à nouveau et la filiale qui va exploiter le site, a pris le nom d'OCTAV. Le contrat de délégation entré en vigueur le 01/01/23, est original car il vise la performance. En effet, le délégataire est associé à la prévention pour réduire les tonnages de déchets. Une courbe de diminution progressive des incinérations a été fixée pour passer de 120 000 à 90 000 tonnes en 10 ans.

D'après M. Fabrice FENOY, c'est le seul exemple de contrat de performance sur une usine de traitement de déchets en France. Il se dit satisfait que ce contrat ait pu être élaboré.

## **III - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 24 JUIN 2022 :**

**M. Guillaume RAYMOND** soumet le compte rendu de la CSS du 24 juin 2022, à l'adoption des membres de la CSS.

Le compte rendu de la CSS du 24 juin 2022 est adopté à l'unanimité des participants.

## **IV – COMMUNICATION SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CSS :**

**M. Guillaume RAYMOND** donne la parole à **Mme Christine PEPHILY**, Adjointe au chef du bureau de l'environnement, pour indiquer aux membres de la commission les changements intervenus dans la composition de la CSS :

- M. Jean-Yves MARTIN a été remplacé par M. Matthieu LAPIE, à la direction de l'usine
- M. Matthieu LAPIE et M. Frédéric Martin (responsable d'usine) sont les deux représentants titulaires de la société OCTAV au sein du collège « exploitants d'installation classée pour la protection de l'environnement » de la CSS. (Auparavant, ce collège comptait trois représentants titulaires : M. Thierry RAYNAUD Directeur d'usines, M. Jean-Yves MARTIN Directeur d'OCREAL et M. Frédéric Martin Responsable d'usine)
- M. Laurent-Marc JUAN et Mme Myriam ABU-SHARK sont toujours représentants suppléants au sein de ce collège « exploitants » de la CSS mais M. Christophe DASTE n'est plus représentant suppléant au sein de ce collège
- M. Christophe BETIS est toujours le représentant titulaire au sein du collège « salariés de l'installation classée pour la protection de l'environnement » et M. Christophe GREGOIRE a été désigné représentant suppléant à la place de M. Jérémy CHAUVEAU.

Elle précise que ces modifications ont été actées par arrêté préfectoral n°2023-09-DRCL-0450 du 21/09/23 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2021-I-1297 du 21 octobre 2021 portant modification de la commission de suivi de site de l'usine d'incinération de déchets non dangereux de LUNEL-VIEL.

## **V - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

**M. Guillaume RAYMOND** donne la parole à **Mme Christine PEPHILY**, pour présenter le projet de règlement intérieur qui tient compte des modifications suivantes :

- Mme Marie-Hélène BOUSSAC remplace M. LABELLE en tant que membre du bureau pour le collège « Administrations de l'Etat »
- le précédent règlement intérieur comportait une erreur quant à la fonction de M. René CHALOT, membre du collège « Elus des collectivités territoriales concernées ». Il était indiqué « maire de Lansargues » alors qu'il est adjoint au maire de Lansargues
- M. Matthieu LAPIE remplace M. Jean-Yves MARTIN en tant que membre du bureau pour le collège « exploitants »
- Etant donné que le nombre de représentants titulaires au sein du collège « exploitants » est passé de 3 à 2, le nombre de voix par membre est passé de 20 à 30 pour atteindre un nombre total de 60 voix pour ce collège.

Le règlement intérieur de la CSS transmis avec la convocation, est adopté à l'unanimité.

## **VI – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2022 :**

### **A- PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2022**

**M. Matthieu LAPIE**, Directeur de l'usine OCTAV, remercie les membres pour leur présence. Il souhaite mentionner que l'ancien directeur M. Jean-Yves MARTIN et M. Frédéric MARTIN toujours au poste de responsable d'usine et de maintenance, ont amené cette usine à un niveau remarquable tant d'un point de vue environnemental que de la performance.

Il présente le bilan d'activité de l'année 2022 de l'usine exploitée alors par la filiale OCREAL.

Les détails relatifs aux éléments exposés figurent dans les documents complets qui ont été transmis par mail aux membres de la CSS avec la convocation.

## **B- ECHANGES CONCERNANT LA PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2022**

**M. Antoine ROUSSEAU**, Vice-Président du syndicat mixte entre Pic et Etang (SMEPE), demande quelle est la capacité instantanée moyenne de production d'électricité.

**M. Matthieu LAPIE** indique que la capacité maximale est de 10 mégawatts (MW) mais en temps normal, elle se situe entre 9 et 9,8 MW.

**M. Frédéric MARTIN**, Responsable d'usine et de maintenance, explique que cette production est tributaire de la condensation de la vapeur. En conséquence, en hiver, elle se situe entre 9,9 et 10 MW alors qu'en été, elle est de 9,2 ou 9,3 MW.

**M. Guillaume RAYMOND** souhaite savoir si cette production d'électricité va baisser lorsque la quantité de déchets reçus sera réduite.

**M. Matthieu LAPIE** confirme que la capacité de production d'énergie va un peu diminuer. Cependant, il précise qu'un travail doit être fait sur le rendement, entre autre avec l'augmentation de la capacité calorifique des déchets. De plus, il explique qu'un travail est déjà fait pour réduire l'autoconsommation du site. En effet, l'usine est impliquée depuis de nombreuses années dans une démarche normative « ISO 50001 » qui a trait au management et à la maîtrise des énergies et qui vise à l'amélioration en continue de la consommation des équipements du site de Lunel Viel. L'autoconsommation de l'usine est donc en baisse. De plus, d'autres actions vont être déployées. En conséquence, une plus grande proportion d'électricité pourra être injectée sur le réseau.

**Mme Kristelle FOURCADIER**, Directrice du SMEPE, précise qu'actuellement, sur les 90 000 tonnes de déchets provenant du SMEPE, 20 000 tonnes sont des encombrants et 70 000 tonnes sont des ordures ménagères dont un tiers de biodéchets (restes alimentaires, ...) composés essentiellement d'eau. Le tri des biodéchets étant obligatoire à compter du 01/01/24, les ordures ménagères restantes auront une meilleure capacité à brûler. Cela va donc en partie compenser la baisse de tonnages. Le SMEPE vise une capacité de production d'énergie comparable.

**M. Fabrice FENOY**, Maire de Lunel Viel et Président du SMEPE, résume en disant que moins d'eau sera brûlée et que l'usine produira mieux de l'électricité.

**M. Guillaume RAYMOND** demande si l'usine fonctionne la nuit et si oui, quelle est la surveillance.

**M. Matthieu LAPIE** confirme que le site fonctionne la nuit et que du personnel est en salle de commandes 24H/24 et sur le poste qui alimente les fours et qui a vue sur la fosse et les trémies.

**M. Sébastien CHAZALLET**, représentant l'association Agir pour Lunel Viel, interroge sur l'origine du départ de feu du 02/02/22.

**M. Matthieu LAPIE** explique que cela a pu être causé par une remontée de feu, possible notamment sur les trémies. Il précise qu'une fois que le four est démarré, il n'a plus besoin de combustible. La température est donc tellement élevée que les déchets s'auto-enflamment en entrant dans le four. Si certains déchets ont un haut pouvoir calorifique, le foyer peut alors se déplacer sur la zone d'enfournement et sur la trémie. C'est pourquoi un système de surveillance est mis en place grâce au personnel présent 24h/24 en salle de commande et qui dispose de moyens de lutte incendie pour maîtriser ce type de départ de feu. Dans le cas où des fumées remontent du lit des déchets à la trémie, le déluge trémie est mis en place en prévention, afin de noyer tous les déchets présents dans cette trémie.

**M. Guillaume RAYMOND** demande s'il existe une politique d'exercice pour entraîner le personnel à faire face à un incendie.

**M. Matthieu LAPIE** confirme que des formations intitulées EPI (Equipier de Première Intervention) et ESI (Equipier de Seconde Intervention) sont organisées tous les ans. Elles permettent de maintenir un niveau d'alerte et de s'exercer sur des situations dangereuses. Il précise que le départ de feu est le 1<sup>er</sup> risque sur une telle usine.

**M. Frédéric MARTIN** ajoute que des exercices conjoints avec les pompiers sont organisés et notamment quand ceux-ci ont de nouvelles recrues.

**M. Matthieu LAPIE** indique également qu'est maintenu à jour le plan d'urgence interne qui permet de définir les rôles et actions de chacun (ex : stopper l'entrée des camions, évacuer les personnes,...) lors d'un départ de feu.

**M. Guillaume RAYMOND** souhaite connaître le nombre de salariés présents sur le site.

**M. Matthieu LAPIE** répond qu'il y a en tout 30 salariés sur Octav. En journée il y a environ 15 personnes et 3 la nuit avec un système d'astreintes.

**M. Guillaume RAYMOND** souhaite connaître le nombre d'heures de dépassement des valeurs autorisées par an concernant les rejets atmosphériques (CO, poussières totales, COT, HCl, HF, SO<sub>2</sub> et NO<sub>x</sub>) pour l'année 2023 en cours.

**M. Frédéric MARTIN** indique que les chiffres sont un peu plus élevés qu'en 2022 mais restent bien en deçà de la limite fixée à 60 heures par an. Il l'explique par le fait que les déchets entrants ne sont pas de même nature. Il indique qu'il leur faut adapter leurs process et leurs régulations.

**M. Guillaume RAYMOND** demande si cela signifie qu'à l'avenir, ces chiffres ne pourront pas être baissés.

**M. Frédéric MARTIN** précise que le nouveau contrat de délégation comporte une composante d'amélioration des performances environnementales. Il indique qu'il va y avoir des modifications de process.

**M. Fabrice FENOY** ajoute que le prochain contrat prévoit 14 millions d'euros pour l'amélioration du site et de ses performances. L'objectif fixé est de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles au niveau européen. L'usine sera alors équipée des meilleurs filtres actuellement disponibles.

**M. Antoine ROUSSEAU** indique que puisque le pouvoir calorifique inférieur (PCI) va être amélioré, la puissance électrique va être plus importante. Il demande s'il y aura alors un risque pour que le seuil des 10 MWh soit dépassé.

**M. Frédéric MARTIN** rappelle que l'objectif est une réduction des déchets incinérés. Il confirme qu'à pouvoir calorifique inférieur constant, il devrait donc y avoir une baisse de la production d'énergie. En conséquence, il n'y aura pas de risque de dépasser les capacités de l'alternateur.

Il précise que ces installations ne doivent pas être allumées puis arrêtées à plusieurs reprises afin d'éviter des dommages importants.

## **VII – PRESENTATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL 2022 PAR ATMO OCCITANIE :**

### **A- PRESENTATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL 2022**

La parole est ensuite donnée à **M. Antoine THIBERVILLE**, ingénieur, représentant l'organisme ATMO Occitanie.

Il commence par la présentation de l'organisme ATMO Occitanie et rappelle qu'il s'agit d'une association agréée pour surveiller la qualité de l'air sur la région.

Il indique ensuite qu'Atmo Occitanie a passé une convention de partenariat dès 1998 avec le syndicat Pic et Etang, concernant la surveillance de la qualité de l'air autour de l'usine.

Les résultats des différentes analyses présentées par M. THIBERVILLE figurent dans les documents complets qui ont été transmis par mail aux membres de la CSS avec la convocation.

**M. Antoine THIBERVILLE** conclut son exposé en précisant que les analyses sont conformes aux seuils réglementaires et qu'aucune influence significative du fonctionnement de l'incinérateur sur ces mesures, n'a été observée.

## **B- ECHANGES CONCERNANT LA PRESENTATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL PAR ATMO OCCITANIE**

**M. Antoine ROUSSEAU** demande si malgré qu'il n'y ait pas de normes pour les particules fines PM1, il y a des comparaisons qui ont été faites avec d'autres sites.

**M. Antoine THIBERVILLE** déclare que les particules fines PM1 sont proches des PM2,5. Il s'agit de traceurs de type combustion. Il y en a donc plus dans des vallées encaissées ou dans des centres urbains plus denses par rapport à des milieux ruraux plus « aérés ».

**M. Sébastien CHAZALLET** demande si les résultats de l'unité de valorisation énergétique des déchets (UVED) de Lunel-Viel peuvent être comparés à ceux d'une cheminée domestique.

**M. Antoine THIBERVILLE** indique que cela pourrait être possible. Dans ce cas, il faudrait comparer avec les valeurs d'émission de l'UVED. Cependant, il y aurait des variations en fonction du combustible utilisé et/ou de l'équipement d'une cheminée.

**M. Guillaume RAYMOND** souhaite savoir si les données d'ATMO Occitanie sont publiques.

**M. Antoine THIBERVILLE** répond qu'elles sont accessibles sur le site internet d'ATMO Occitanie.

**M. Sébastien CHAZALLET** demande si les données brutes sont accessibles en open data.

**M. Antoine THIBERVILLE** précise qu'elles ne le sont pas toutes. Les données d'air ambiant assez densifiées sont disponibles en open data. Les autres sont présentes dans le rapport annuel.

## **VIII - BILAN INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES 2022 :**

**M. Christophe REYNAUD**, inspecteur des installations classées, présente le bilan pour l'année 2022. Il indique que 2 inspections ont été effectuées cette année-là :  
- le 05/05/22 sur les thèmes de la radioactivité, des conditions de combustion et des vérifications électriques. Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.  
- le 04/11/22 : action nationale : contrôles par vidéo pour pouvoir identifier le véhicule qui décharge ainsi que la nature des déchets. Des écarts ont été constatés lors de cette inspection mais ils ont été levés en décembre 2022.

**Mme Kristelle FOURCADIER** souhaite ajouter qu'il existe une obligation réglementaire qui impose aux détenteurs de trier leurs déchets non ménagers lorsque ceux-ci sont importants. Régulièrement, des chargements sont refusés, notamment quand il y a du bois ou des cartons car ces déchets peuvent être valorisés sur d'autres sites.

**M. Sébastien CHAZALLET** constate que les résultats de cet incinérateur sont excellents, en raison des investissements effectués depuis 20 ans. Cependant, il interroge sur la logique souhaitée de réduction des déchets traités par l'usine. Il s'inquiète notamment sur le devenir des déchets qui seront refusés et qui devront être exportés et incinérés ou enfouis ailleurs alors que cette usine est performante. Selon lui, le bilan carbone global ne va pas baisser.

**M. Fabrice FENOY** déclare que ce n'est pas parce que cette UVED a une capacité de 120 000 tonnes qu'il faut l'utiliser en pleine capacité. Il explique ensuite que l'objectif de réduction des déchets incinérés n'est pas d'exporter les déchets ailleurs mais plutôt d'impulser une dynamique de prévention. Il prend l'exemple des biodéchets qui représentent actuellement 30 % de la poubelle qui en 2024 ne viendront plus à l'UVED mais seront compostés.

**M. Sébastien CHAZALLET** demande pourquoi ne récupère t'on pas des déchets qui sur d'autres sites seraient enfouis alors qu'ils pourraient être incinérés à l'UVED.

**Mme Kristelle FOURCADIER** précise que la philosophie du nouveau contrat est qu'en réduisant la quantité de déchets traités par l'UVED en aval, cela va forcer en amont les apporteurs à se repositionner et à se poser des questions sur leurs pratiques.

Elle déclare que l'UVED se situe dans la droite ligne de l'application de la loi qui impose de nombreuses mesures de réduction des déchets, de prévention aux ménages, collectivités, professionnels ...

Elle constate que nombre de collectivités ne mettent pas les moyens pour communiquer auprès du plus grand nombre sur la réduction des déchets et que les industriels ont des pratiques un peu

datées. Le SMEPE souhaite aujourd’hui donner une impulsion au niveau local notamment grâce à l'aide du milieu associatif qui va œuvrer au cœur des territoires. Le SMEPE qui va s'imposer avec ce contrat des contraintes fortes, ne souhaite pas permettre aux autres apporteurs de l'UVED de poursuivre les pratiques qui sont les leurs depuis une vingtaine d'années.

Elle rappelle que la présence de l'UVED représente un préjudice local fort pour les habitants de Lunel Viel en terme notamment de circulation de véhicules.

Elle fait ensuite remarquer que sur 90 000 tonnes de déchets apportés par le SMEPE seulement 20 000 tonnes ne sont pas valorisés. Il faut donc améliorer le tri de ces déchets et les envoyer vers des sites afin qu'ils soient valorisés.

**M. Guillaume RAYMOND** rappelle qu'actuellement, une des mesures phares des politiques publiques est la réduction des déchets produits. Depuis quelques années, la tendance est plutôt positive.

**M. Antoine ROUSSEAU** précise que de plus en plus de communication va être faite sur le tri des biodéchets. Il souhaite que soient différenciés les termes de communication et de marketing. Il précise que la communication est un outil qui peut être très performant et qui doit être davantage utilisé dans le domaine du tri des déchets. Il souhaite que des réunions avec la population continuent à être organisées, que la communication se poursuive ainsi que les échanges avec les associations.

**Mme Véronique MUNSCH**, représentant l'association France Nature Environnement Occitanie - Méditerranée, demande s'il y a en France d'autres usines modèles comme celle-là.

**M. Matthieu LAPIE** souhaite mentionner que cette UVED a été proactive ainsi que son délegant. Il rappelle que le BREF qui reprend la réglementation européenne, impose des seuils hauts et des seuils bas. Il indique qu'en France, de plus en plus d'usines vont s'améliorer et investir dans des systèmes qui vont permettre d'atteindre des seuils bas au niveau des rejets.

**M. Fabrice FENOY** déclare que souvent dans la pensée environnementale, on va opposer une approche technique à une approche décroissante. Pour l'UVED, le SMEPE a utilisé les deux à la fois, c'est-à-dire, utiliser des ressources que permet la technique d'aujourd'hui et en même temps, répondre à une logique de hiérarchisation des modes de traitement des déchets (enfouissement, incinération ou valorisation).

Il fait remarquer que c'est la seule usine en France a baissé volontairement ces quantités de déchets.

**M. Frédéric MARTIN** déclare que l'avenir leur donnera raison.

**M. Sébastien CHAZALLET** souhaite indiquer que son association organise le 22/10/23, une fresque des déchets afin d'avoir une vision globale du cycle des déchets.

Sans autre question, **M. RAYMOND**, secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Hérault, lève la séance à 12h24.



Le Secrétaire Général Adjoint  
Président de séance  
Guillaume RAYMOND

